



TIR DE L'AMITIE SAINT GEORGES—SABLON

REGLEMENT DES CAPITAINES

2 ESSAIS ET 6 FIXES à 10m à Saint-Georges, à 6m au Sablon

Le tir se fait alternativement chez l'un et chez l'autre

Il se tire en équipe de deux, composée d'un tireur de chaque gilde.

Le nombre de paire est illimité.

Le total de la paire se fait en additionnant les points obtenus.

En cas d'égalité, le nombre de roses cumulées sera comptabilisé.

Le point minimum sera 5. (FBB)

En cas d'égalité la position de la dernière rose sera déterminante.

Chaque participant de la paire gagnante recevra un prix offert par la gilde qui reçoit.

Tout litige sera jugé par les deux capitaines de tir.